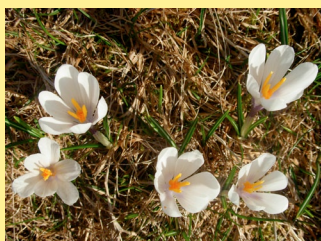


Sommaire

- Vélos électriques
- PLU
- Pollutions
- Grési 21
- Déchetterie
- Conseils Municipaux
- Lien social
- Bibliothèque
- Parc Naturel Régional
- GR®738
- La fibre



BIBLIOTHÈQUE DE SAINTE-AGNÈS



ET SAINT MURY-MONTEYMOND

Chers concitoyens,

Le soleil, la douceur, la nature s'éveille, voilà le printemps !

Les travaux extérieurs reprennent.

Ils nous permettent de s'extasier de nouveau sur la richesse de notre cadre de vie. Notre environnement change et chacun le ressent.

Moins de neige, précocité de la végétation, pollution de l'air fréquente....

Chacun de nous peut améliorer la situation en économisant l'énergie notamment dans le transport, le chauffage, éviter l'émission de particules fines par l'arrêt des brûlages...

Nous avons choisi de nous engager avec LE GRESIVAUDAN dans la démarche de Territoire à énergie positive - produire plus que ce que nous consommons.

Des actions programmées subventionnées sont en cours, comme le changement des vieux appareils de chauffage au bois, l'isolation thermique des bâtiments, l'amélioration du tri des déchets, le développement du covoiturage, l'installation de capteurs solaires, la location aidée de vélos électriques....

Chacun de nous peut modifier ses habitudes, faisons-le ensemble.

C'est un beau défi pour demain.

Alain Rimet et toute l'équipe municipale



❶ Info village

Temps d'Activités Périscolaires

Aucune modification pour la rentrée scolaire 2017. Un tarif spécial sera soumis au vote en conseil municipal pour dissuader la présence d'enfants aux TAP sans inscription préalable.

Vélos à assistance électrique

La commune souhaite encourager l'utilisation de transports doux pour les trajets courts et va mettre à disposition de ses habitants 5 vélos à assistance électrique à partir du mois de mai, jusqu'à fin juillet.

Le principe est simple : vous vous déclarez volontaire pour la location d'un vélo pour un mois, en échange d'une adhésion au programme de 20€. Vous choisissez le mois qui vous convient, entre mai et juillet. Vous aurez par la suite la possibilité de vous porter acquéreur de ce vélo, avec une réduction particulièrement avantageuse de 1050€ par rapport au coût d'achat en magasin. Les vélos sélectionnés sont 100% fabrication française. Il s'agit du Matra i-Step Phantom Perfo D9 (voir ci-contre). La motorisation est excellente, de confection Bosch (moteur performance batterie 400Wh). Le prix magasin est de 2799€ et les « expérimentateurs » pourront donc l'acquérir au prix de 1749€ (occasion 3 mois).

Nous proposons 5 vélos et 3 mois d'essai. Au total, 15 familles pourront donc les emprunter. Si lors de l'achat, plus de 5 familles se déclarent volontaires, nous effectuerons un tirage au sort. Par ailleurs, une aide supplémentaire de 200€ est accordée par l'Etat depuis le 18 février pour tout achat d'un vélo électrique. <http://www.asp-public.fr/bonus-velo>

Si vous êtes intéressés, merci d'envoyer un courriel en mairie comportant l'objet « location VAE »

Ce projet est cofinancé par la Communauté de Communes, Le Grésivaudan et la commune de Sainte-Agnès.



Architecte Conseiller

Vous voulez construire, réhabiliter, restructurer un bâtiment, ou souhaitez économiser de l'énergie, employer une énergie renouvelable. Avant tout projet, venez rencontrer l'Architecte conseiller du CAUE en prenant rendez-vous auprès de la commune. Mme Ramos vous conseillera gratuitement dans vos démarches. Tél. : 04 76 71 48 85.



PLU et réflexions en cours concernant le développement d'habitations à Sainte-Agnès

Les études menées actuellement sur la commune dans le cadre du PLU, nous amènent à réfléchir au développement d'habitations supplémentaires. La prévision est modeste, d'une vingtaine d'habitations sur douze ans. Cela correspond à une augmentation relativement faible de la population, mais dans le même temps cela permet la venue de familles avec des enfants qui assurent à notre village la dynamique nécessaire, tant à la pérennisation des écoles, qu'à l'équilibre des âges.

Afin de ne pas « grignoter » sur des parcelles dédiées à l'agriculture, et aux espaces ouverts qui font le paysage, nous souhaitons privilégier le développement de ces habitations au sein des hameaux. Aussi, nous aimerions surtout favoriser la rénovation de bâtis existants, pour le cachet que représentent l'habitat rénové mais aussi pour limiter les nouvelles constructions. La commune facilitera les démarches et avec la Communauté de Communes, accompagnera les propriétaires afin d'obtenir des aides pour la rénovation de leur construction. Cela s'inscrit totalement dans le principe de la loi SRU (voir ci-contre).

Il nous semble que cela pourrait intéresser certains propriétaires dans notre commune, qui possèdent des granges ou autres bâtiments, dont ils n'ont pas d'usage actuellement.

Si vous êtes intéressés, si vous avez des questions, soyez les bienvenus en mairie afin d'en discuter. Le maire vous recevra sur rendez-vous.

Un Plan Local d'Urbanisme pour Sainte-Agnès

Le 2 décembre dernier, la Scop Atelier BDa urbanisme et environnement (Parc d'activités de Côte Rousse - 180, rue du Genevois 73 000 Chambéry) présentait son diagnostic et état des lieux qui constitue la première partie du travail demandé par la Commune de Sainte-Agnès pour son futur PLU.

Relief revient sur cette réunion publique et le dialogue qui s'est instauré entre municipalité et habitants.

Nous avons un Plan d'Occupation du Sol (POS) depuis 1991. Pourquoi se mettre à faire un PLU ?

A compter du 27 mars 2017, notre POS n'existe plus. En effet la loi SRU (Solidarité et renouvellement Urbain - 2000) impose qu'il soit remplacé par un PLU. La commune n'a que trop tardé. Si elle ne le fait pas, l'Etat appliquera sans nuance un règlement commun à l'ensemble de la France, le Règlement National d'Urbanisme. Notre PLU ne pourra être approuvé que fin 2018 (délais de mise en place). Entre temps, c'est le RNU qui s'appliquera. Par ailleurs, le Grésivaudan ne souhaite pas étudier le PLU Intercommunal durant cette mandature jusqu'à 2020.

Qu'est-ce que cela change pour nous ?

Le P.O.S. définit le droit à construire à l'échelle de la commune. Depuis 1991, les réglementations ont évolué fortement et elles dépassent largement les seules contraintes communales.

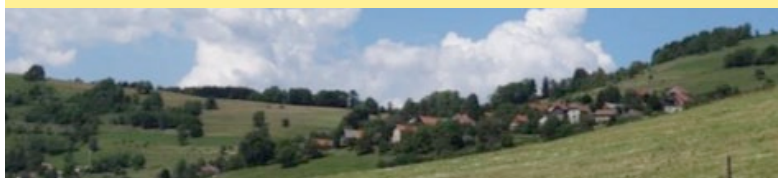
Aujourd'hui on ne construit pas seulement parce que du terrain est disponible. On tient compte des réalités économiques, écologiques (pollutions), de réseaux (eau potable, assainissement, routes), des équipements (écoles, terrains de sport, salles communes)... A l'échelle du Grésivaudan, l'objectif est de limiter les dépenses pour les collectivités et les déplacements pour les citoyens (travail, courses, santé, loisirs...).

Des contraintes, mais quoi de plus ?

C'est l'occasion de réfléchir à l'avenir et au développement de notre village (quel type d'habitat, quels équipements collectifs ?) tout en respectant et accentuant l'activité agricole et forestière qui existe depuis toujours.

Les 3 axes de la loi SRU :

- **Diversité** des fonctions urbaines et **mixité sociale** dans l'habitat
- **Equilibre entre protection des espaces naturels**, agricoles et forestiers **et développement urbain**
- **Utilisation économe** des espaces, maîtrise des déplacements, prévention des risques et pollutions



C'est l'occasion de faire l'inventaire des atouts de notre village de montagne, de les préserver et les inscrire comme objectifs d'aménagement.

Combien de maisons à l'avenir ?

Un double objectif que le SCoT (Schéma de Cohérence territoriale - voir encadré ci-dessous) nous donne :

- une consommation moyenne de 700 m² de terrain par habitat individuel et 350 m² par logement pour les autres formes d'habitat ;
- pas plus de 40% des constructions en individuel et au moins 60% en autre type d'habitat.

Il est prescrit dans ce cadre une vingtaine de logements pour les 12 ans à venir incluant la rénovation de vieilles maisons fermées à moderniser et la transformation de bâtiments agricoles (grange et autres). Ce rythme de développement s'inscrit dans la continuité des 12 dernières années sur Sainte-Agnès avec 16 nouvelles constructions, changements de destination ou réhabilitations enregistrées entre 2005 et 2017.

Comment les habitants pourront-ils donner leur point de vue et défendre leurs intérêts ?

Un premier diagnostic a été présenté. Le projet va maintenant être élaboré. Une concertation aura lieu avec les habitants pour intégrer les remarques compatibles avec l'orientation du projet.

Sur quoi s'appuie-t-on pour écrire un PLU ?

C'est le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT - 2012) qui définit le cadre que le PLU doit respecter. Le SCoT a été créé par la loi SRU (2000) puis complété par les lois Grenelle 2 (2010) et ALUR (2014).

A l'échelle des grands bassins d'habitat et d'emplois, il définit la politique de développement, d'urbanisme, d'aménagement, de déplacements et de protection pour établir de meilleurs équilibres territoriaux.

Les collectivités locales de la Métro, du Grésivaudan, du Sud Grésivaudan, du Trièves, du Voironnais et du Pays de Bièvre Valloire ont choisi de se rassembler pour l'élaborer. Le SCoT a été approuvé par l'assemblée composée d'élus de tout son territoire.

C'est donc dans ce vaste ensemble que nous devons intégrer notre réflexion ?

Oui, le Plan Local d'Urbanisme est un projet qui, tout en prenant en compte toutes les dimensions de notre territoire communal, doit le faire en cohérence avec son environnement proche (Pays du

Grésivaudan) et plus lointain (tout le reste du territoire du SCoT) et ce dans l'intérêt général.

Mais ce n'est pas tout ! Le PLU de Sainte-Agnès doit aussi intégrer les règles du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE 2016-2021 pour le Bassin Rhône-Méditerranée), le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE 2014), le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCE 2014).

Pour sa part, le Pays du Grésivaudan a édicté un Plan Climat Énergie Territorial, un Programme Local d'Habitat et un Plan de Déplacements Urbain. A terme, les permis de construire devront s'inscrire dans cet ensemble de règles et resteront délivrés par le Maire de la commune. L'ensemble des documents du PLU permettront de défendre les intérêts de la commune suivant les axes de développement que nous aurons choisis.

La commune a élaboré son Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs et son Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable. Le schéma d'assainissement va être lancé prochainement. Notre PLU communal devra en tenir compte.

Pollutions

Les périodes récentes de pollution sur notre région nous rappellent qu'il faut lutter contre toutes formes de pollution. C'est la conséquence de nos activités humaines. Nous prenons de plus en plus conscience qu'il faut agir pour conserver notre cadre de vie et léguer aux générations à venir une planète plus propre et des habitudes plus économes.

Au quotidien, ce que pouvons nous faire

Nos déchets sont de plus en plus nombreux et doivent être triés pour un recyclage qui économise les ressources. Mais on peut aussi penser, lors de tout achat, à diminuer ou éviter certains emballages qui vont encombrer nos poubelles. Trier permet aussi de faire du compost que l'on peut très facilement utiliser.

Réduire nos déchets, c'est aussi réduire le service de ramassage de ces déchets et une économie sur la taxe qui nous est prélevée pour ce service.

Une étude des déchets communaux (restaurant scolaire, services techniques et administratifs, école...) est en cours pour les réduire mais aussi les valoriser au mieux.

Pour se chauffer, il existe une incitation à ne plus utiliser des foyers ouverts car le rendement énergétique est très faible puisque la majorité des calories part par la cheminée. Les particules fines de ce mode de chauffage sont importantes. Des aides financières sont possibles pour l'achat de systèmes fermés avec un rendement accru qui respectent mieux l'air que nous respirons.

Le brûlage des végétaux, pratique ancestrale, est maintenant interdit pour tout type d'activité. Brûler 50 kg de végétaux émet autant de particules qu'une voiture à moteur Diesel récente qui parcourt 6000 km !

Le brûlage génère des troubles de voisinages dus aux odeurs et à la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie. Voilà à ce sujet le rappel d'une circulaire de 2011 du Ministère de l'Écologie :

« Plus spécifiquement, le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes, dont des gaz et particules dont la concentration dans l'air doit rester conforme aux normes de la directive 2008/50/CE concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe. La combustion de biomasse peut représenter localement et selon la saison une source prépondérante dans les niveaux de pollution. Le brûlage des déchets verts est une combustion peu performante, et émet des imbrûlés en particulier si les végétaux sont humides. Les particules véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques(HAP), dioxines et furanes. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme par exemple des plastiques ou des bois traités. Il convient de rappeler le principe général d'interdiction de brûlage de tels déchets. Des solutions existent : elles passent par la valorisation sur place comme le paillage et le compostage, ou bien par la gestion collective de ces déchets. »

Bien qu'elle ait diminué, cette pratique est encore tenace pour quelques-uns. Nous avons rappelé dans le n°2 de *Relief*, la réglementation des feux de 2013 applicable alors aux particuliers.

Comme annoncé dans le précédent numéro, depuis le 1er

4 Janvier 2017, un arrêté préfectoral a interdit le brûlage

pour tous :

« L'arrêté préfectoral du 12 mai 2016 élaboré en concertation avec les professions agricoles et forestières en 2015, qui a fait l'objet d'une consultation du public au début de l'année 2016 encadre les pratiques de brûlage à l'air libre des végétaux issus des activités agricoles et forestières.

En conséquence, à compter du 1er janvier 2017, l'interdiction du brûlage pour les activités agricoles et forestières, (sauf dérogations limitées à des cas très particuliers) entre en application».

Pour les épisodes de pollution atmosphérique les informations sont disponibles sur le site : www.air-rhonealpes.fr

cf. rubrique « L'air de ma région/Episodes de pollution »

Il est possible d'avoir plus de précisions sur le sujet :

<http://isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Dechets/Reglementation-du-brulage-a-l-air-libre-des-dechets-vegetaux>.

Une plaquette très pédagogique nous explique le brûlage des végétaux à l'air libre et ses conséquences :

http://delair.air-rhonealpes.fr/#dechets_vegetaux

Nos déplacements évoluent fortement et les différentes formes de covoiturage progressent de façon sensible quel que soit le type de déplacement. Les deux aires de parking de covoiturage sur la commune commencent à être utilisées.

Le remplacement de son véhicule est aussi l'occasion pour chacun d'envisager d'autres types de propulsion favorisant l'électricité ou des carburants fossiles moins polluants.

Un projet de location de vélos électriques va voir le jour prochainement avec l'aide de la Communauté de Communes. Il y aura aussi la possibilité d'acquérir ces vélos pour un coût négocié (voir l'article dédié).

C'est l'affaire de tous pour un mieux vivre ensemble à Sainte-Agnès.

Carte d'accès aux déchetteries

A partir du 1er juillet, une carte sera obligatoire pour l'accès à la déchetterie de Crolles. Une carte d'identité et la taxe d'habitation ou foncière est nécessaire pour l'obtenir. Vous pouvez retirer la carte directement à la permanence de la déchetterie de Crolles de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 à partir du 4 avril ou alors vous rendre sur le site www.le-gresivaudan.fr/dechetteries pour la recevoir gratuitement par courrier. Une seule carte est délivrée par foyer.



Construisons ensemble un territoire à énergie positive

Les sociétés locales « Centrales Villageoises » associent citoyens, entreprises et collectivités pour réaliser ensemble des installations de production d'énergies renouvelables sur un territoire donné. Leurs objectifs : développer les énergies renouvelables en portant des projets de qualité localement maîtrisés, contribuer au développement économique du territoire et sensibiliser la population aux enjeux de la transition énergétique et du changement climatique.

Cette déclinaison sur notre territoire fait partie du projet Centrales Villageoises retenu au plan national dans l'appel à projets «100 projets pour le climat». Il n'est pas exclusif au Grésivaudan, de telles centrales existent déjà dans plusieurs régions de France. Ce sont les trois communes du Plateau des Petites Roches avec Bernin et Crolles qui l'ont initié sur le Grésivaudan et ont créé la SAS **Grési 21** qui porte ces projets.

Le projet **Watts au balcon** qui regroupe St-Martin-d'Uriage, Revel, La Combe de Lancey et St-Jean-le-Vieux a aussi démarré fin 2016. Sur notre secteur, Sainte-Agnès, les Adrets, Laval et St-Mury se lancent à leur tour dans cette opération. Le nom choisi est **Bell'Energie**.

Deux réunions se sont tenues, l'une aux Adrets le 6 octobre, la seconde à Laval, le 17 novembre, afin de concrétiser un projet local de centrale photovoltaïque, en partenariat avec l'AGEDEN, la Communauté de Communes, et la société Grési21.

Une belle mobilisation citoyenne s'est manifestée au cours des deux soirées de présentation et des groupes de travail sont d'ores et déjà constitués (Animation / Communication et recherche de financements / Identification des toitures). Ces commissions ont démarré le travail dès la mi-décembre.

<https://gresi21centralesvillageoises.wordpress.com/>

Ces projets sont accompagnés par l'AGEDEN et soutenu par la Région, le Département et notre Communauté de Communes.

Vous êtes intéressés ?

- Vous êtes propriétaire d'une toiture bien exposée ? Vous pouvez la louer à la société locale qui l'équipera de panneaux photovoltaïques.
- Vous n'avez pas de toit qui réponde aux critères mais vous voulez participer à ce projet ? Vous pouvez investir dans la société en acquérant des parts fixées à 100€ : vous devenez sociétaire et vous toucherez des dividendes. Vous pouvez aussi participer aux groupes de travail.
- Enfin, vous pouvez tout à la fois louer votre toiture, devenir sociétaire et être membre d'une commission !

Sur notre commune, un premier repérage rapide a eu lieu et de nombreuses toitures de maisons, hangars agricoles ou autres ont la possibilité d'accepter des panneaux photovoltaïques dans de bonnes conditions (orientation sans masque de -60° à +60° par rapport au sud).

Vous pouvez contacter François SOULIER qui est le relais local pour le projet Bell'Energie. Il vous apportera des compléments et répondra à vos questions.

Le Grésivaudan simplifie la vie et le tri à ses habitants !

Désormais, tous les emballages en plastique vont dans la poubelle de tri. Les sachets, pots de yaourt, barquettes (y compris en polystyrène) rejoignent les bouteilles et flacons en plastique pour être recyclés et connaître une seconde vie. Inutile de les laver : il suffit de vider ces emballages et de les déposer en vrac (non imbriqués) dans la poubelle de tri. Pour vous accompagner dans ce changement d'habitude, rendez-vous sur le site www.le-gresivaudan.fr



NOUS AUSSI, NOUS IRONS JUSQU'AU BAC !

Désormais tous les emballages* vont dans la poubelle de tri

* Pots, barquettes, sacs et films en plastique

Le GRÉSIVAUDAN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

+ D'INFOS SUR www.le-gresivaudan.fr OU AU 04 76 08 03 03

Collecte gratuite des déchets d'amiante

Trois dates sont d'ores et déjà prévues à la déchetterie de Crolles : rendez-vous les samedis 3 juin, 9 septembre et 2 décembre de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h45.

Encadré par une équipe de la société Trialp, chacun pourra déposer ses plaques de fibrociment dans des grands sacs spécifiques qui seront ensuite transportés vers la plateforme Valespace à Chambéry avant d'être redirigés vers le site d'enfouissement de classe 2 à Vaudoncourt, dans la Meuse.

Sont acceptés: les plaques de toiture en fibro-ciment, les déchets d'amiante liée, c'est à dire l'amiante non friable (amiante-ciment que l'on retrouve dans les canalisations, les jardinières,...)

Ne sont pas acceptés : les déchets d'amiante libre ou friable. Par exemple, les déchets de type calorifugeage, le flochage, les faux plafonds, les tresses ou bourrelets et le textile en amiante. Renseignements : dechetsmenagers@le-gresivaudan.fr

Participez aux Conseils Municipaux !

Dates affichées en mairie et sur le site de la mairie.

Conseils Municipaux

Retrouvez l'intégralité des délibérations sur

www.sainte-agnes.fr rubrique **Documents - Délibérations**.

Conseil du 23 novembre 2016

- Suppression d'un poste adjoint administratif 2° classe permanent à temps complet et création d'un emploi permanent d'adjoint administratif 2° classe à mi-temps.
- Validation des primes de fin d'année pour employés de la commune.
- Validation de la compensation forfaitaire d'un montant de 121 € par semaine pour l'astreinte de « veille neige » pour la surveillance des chutes de neige sur les routes de la commune.
- Validation de l'utilisation du service emploi du Centre de gestion de l'Isère pour l'embauche de personnel sur des missions temporaires moyennant une participation forfaitaire de 10% sur les sommes engagées correspondant aux frais de gestion.
- Suppression du CCAS : voir l'article de *Relief* de novembre 2016.
- Nouvelles organisation de commissions communales suite au départ du conseil de Anne Delaballe et Isabelle Paillares : voir le tableau ci-contre.
- Convention pour l'utilisation de la piscine intercommunale.
- Remboursement de frais de bris de glace.
- Validation du Schéma directeur d'alimentation en eau potable accessible dans la rubrique « documents techniques » du site de la commune.

Conseil du 15 février 2017

- Convention avec la Communauté de Commune Le Grésivaudan pour la consultance architecturale mutualisée : voir article « Architecte Conseiller ».
- Préau, accès mairie - école - bibliothèque : validation du projet de préau (esquisses disponible sur le site) avec quelques réserves pour une réalisation des travaux en 2018. Un avenant sera voté pour intégrer la mise en conformité de l'accès aux personnes à mobilité réduite du bâtiment.
- Changement et simplification du mode de perception des cotisations à la bibliothèque.
- Ouverture de crédits budgétaires pour permettre certaines dépenses d'investissement sur l'année 2017 avant le vote du budget.
- Modification statutaire : le conseil approuve la communautarisation de l'espace ludique du Col de Marcieu et par conséquent sa prise en charge par la Com-Com Le Grésivaudan.
- Après consultation de bureaux d'études, le conseil retient la coopérative A.T.EAU pour mener le Schéma directeur d'Assainissement et d'Eaux Pluviales, document nécessaire à l'établissement du Plan Local d'Urbanisme.

- Vote pour l'aide à l'achat de 5 Vélos à Assistance Électrique (voir article correspondant) : coût global de l'opération de 1750 € pour la commune.

Arrêté sur la circulation en temps de neige

Pour des raisons de sécurité, la circulation sera interdite aux bus scolaires lors des chutes de neige et de verglas, dans les deux sens sur les deux portions de route permettant de circuler autour de l'école et de la mairie. La circulation sera également déconseillée aux VL. Par dérogation, cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules des services d'incendie, de secours, ainsi qu'aux services municipaux.

Arrêté sur le dépôt de déchets végétaux

La plateforme de dépôt de végétaux située à Clafey permettait aux habitants et aux services communaux d'évacuer volontaire leurs déchets végétaux. Pour des raisons de gestion d'espace et d'entretien, le dépôt de branchages de toutes dimensions est à présent interdit.

Commissions	Titulaires	Suppléants
Communication	N. Moussy	P. Lemoine F. Soulier
Lien social : ADMR	F. Soulier	A. Dubourdeaux M. Blanc P. Lemoine
Aménagement et urbanisme	A. Rimet	M. Bourgeat F. Soulier C. Imard E. Collomb
Affaires scolaires	C. Imard	P. Lemoine B. Cantau
Agriculture et forêt	J.C. Porcheron	C. Giroud M. Bourgeat M. Blanc
Finances	A. Jet	B. Cantau A. Rimet
Commissions obligatoires		
Caisse des écoles	P. Lemoine	A. Rimet
Appel d'offres	A. Rimet	E. Collomb B. Cantau F. Soulier
Correspondant défense et sécurité routière	J.C. Porcheron	M. Bourgeat
Commission employés municipaux	A. Dubourdeaux	A. Rimet J.C. Porcheron A. Jet C. Imard

Départs

Nos collègues Anne Delaballe et Isabelle Paillares ont quitté le conseil municipal l'automne dernier. Nous les remercions chaleureusement pour le travail qu'elles ont accompli pour l'intérêt général.

Urbanisme

Déclarations préalables

- VIZIOZ – FORTIN Frédéric : Créations de fenêtres, porte, aménagement de combles, réfection de toiture, Le Fay C509, accordée
- NGTOCKMINE Michel, Isolation par extérieur des murs et toiture, création et modification d'ouvertures, la Ville A745, accordée
- COLLOMB DES MOUILLES Christian, réfection de la toiture de l'abri de jardin, La Gorge C325, accordée
- REBUFFET Mickael, construction d'un abri de jardin, La Ville A768, défavorable
- LOTA Sébastien, pose de 3 fenêtres de toit, Le Mollard A823, favorable
- BŒUF Xavier, abri de jardin, la Bourgeat A112, favorable

Permis de construire

- MASSY Emmanuel : Modification extension de la maison et annexes, Le Mas A799 accordée
- ROSSET – BOULON Cédric : transformation d'une grange en habitation, La Ville A464 accordé

Certificat d'urbanisme

(CUa dans le cadre des ventes et partages de propriétés)

- PAPET Michel, Côte rôtie A163
- GAY Arnaud, Le Mollard B216/218
- MEYER Julien, Montgouyard A819
- Maître CHASTAGNARET Olivier, Montgouyard A819
- Maître KRAMPAC-DUVERNEUIL Marie, Les Cétières C891 – Bois Rossin A538
- Maître GLAIZE Olivier, Le Fay C1432/1433 – Les Fontanes C1053
- Maître DUBOIS Marc, Grand Chavon B755



----- Pensez-y ! -----

- **Pour les nouveaux arrivants**
Merci de vous faire connaître en mairie (nombre de personnes du foyer, l'âge de vos enfants pour les écoles et votre adresse sur la commune).
- **Pour les départs**
Merci de communiquer votre nouvelle adresse en mairie.
- **Pour les départs et arrivées**
Faire le relevé de votre compteurs d'eau et le communiquer au secrétariat de la mairie.

Etat Civil

Naissances :

- Louise Lili Isabelle BOUJON née le 08 décembre 2016
- Zéna, Rachele CISSE, née le 17 février 2017

Décès :

- Andrée Germaine Louise COHE épouse DOLOMIEU, décédée le 14 janvier 2017.

Autorisation de sortie de territoire

A partir du 15 janvier 2017, tous mineurs résidant habituellement en France, quelle que soit leur nationalité, non accompagnés d'un titulaire de l'autorité parentale, devront être munis :

- D'une autorisation individuelle de sortie de territoire complétée et signée par le titulaire de l'autorité parentale,
- D'une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale signataire de l'AST
- Et soit d'un passeport valide (accompagné d'un visa s'il est requis), soit d'une carte nationale d'identité valide.



Mairie de Sainte-Agnès

☎ **tél. : 04 76 71 48 85**
fax : 04 76 13 04 84

CHANGEMENT d'horaires

Ouverture au public :
Mardi et Jeudi 13h30-17h

Secrétariat joignable :
Mardi, Jeudi, Vendredi

8h30-12h30 et 13h30-17h00

Mercredi

9h00-12h00 et 13h30-16h30

Vous souhaitez recevoir les infos de la mairie par internet ?
Envoyez-nous un courriel.

✉ mairie.ste-agnes38@wanadoo.fr

www.sainte-agnes.fr



Permanence parlementaire de Pierre Ribeaud

Député de l'Isère
77 place de la Mairie
38660 LA TERRASSE
Tél 04 76 92 18 96
Fax 04 76 92 18 98
Pierre.ribeaud@orange.fr

Lien Social

Droit de réponse suite à l'article sur la votation citoyenne de Relief de novembre 2016.

Monsieur Claude BLANC-COQUAND a demandé que soit inséré le présent texte au titre de son droit de réponse suite à l'article intitulé «Lien Social» paru dans le dernier journal municipal de Novembre 2016, page 6, et ce en application des dispositions de l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881.

Je tiens à rappeler tout d'abord que l'action initiale en suspension des opérations de consultation a été engagée dans le cadre d'un référé liberté, procédure d'extrême urgence dont la recevabilité est strictement limitée à l'hypothèse d'une violation d'une liberté fondamentale, en l'espèce le droit de vote de chaque citoyen, ce qui a été reconnu par la décision du Juge Administratif du 23 Juin 2016... plus de quatre mois déjà !

Ce magistrat a relevé un certain nombre d'illégalités manifestes affectant tout autant l'organisation de la consultation que le bon déroulement et la sincérité du scrutin.

De ce fait, il a fait droit à la requête, a ordonné immédiatement la suspension de consultation, et a condamné la commune à payer aux requérants une somme de 800€.

Nous nous serions bien évidemment arrêtés là si Monsieur le Maire avait exécuté cette décision de justice.

Mais il a purement et simplement passé outre cette ordonnance parfaitement claire et a non seulement procédé au dépouillement, mais encore publié dans le Dauphiné Libéré les résultats du vote.

Et Monsieur le Maire, sans aucun scrupule, n'hésite pas à prétendre auprès des lecteurs de la commune qu'il aurait scrupuleusement respecté la décision du Tribunal Administratif...!

Non seulement la décision n'a pas été exécutée sur ce plan, mais mieux encore, la commune n'a pas à ce jour procédé au paiement de la condamnation pécuniaire prononcée contre elle.

Voici donc les raisons pour lesquelles le Tribunal Administratif a été à nouveau saisi, afin que ce comportement soit sanctionné.

Enfin, Monsieur le Maire est très mal placé pour parler d'acharnement à traîner les gens devant les tribunaux puisque directement ou indirectement un certain nombre de plaintes ont été engagées contre moi, dont la quasi-totalité ont été classées sans suite à ce jour.

Qui plus est, Monsieur le Maire n'hésite pas à communiquer dans son article de fausses informations comme, entre autres, la mise sous tutelle de la commune en 2013 alors qu'il ne s'agissait que d'un contrôle de la chambre régionales des comptes assortie de préconisation budgétaires.

Pour la seule affaire restante au terme de ce déchaînement, j'attends sereinement que la justice tranche et je respecterai pour

8 ma part la décision définitive qui sera rendue...

Réponse de la commune

Dès la réception de l'Ordonnance de référé en date du 23 juin 2016 ordonnant la suspension des opérations de votation citoyenne, la Commune de Sainte-Agnès s'est attachée à la suspension effective de l'opération de votation citoyenne en cours, en interrompant immédiatement le recueil des réponses des habitants de la Commune.

L'ordonnance a donc parfaitement été exécutée.

Le fait, qu'à titre purement indicatif, il ait été fait état de la tendance des avis qui avait été formulés lors de cette consultation avortée, n'est nullement de nature à contrevenir à l'Ordonnance du juge de référés.

Cependant Monsieur BLANC-COQUAND et 4 autres personnes ont engagé un recours indemnitaire estimant que la publication de cette tendance aurait contrevenu aux dispositions du code électoral.

L'affaire est pendante devant le Tribunal Administratif.

Monsieur BLANC COQUAND fait par ailleurs état de nombreuses plaintes déposées à son encontre dont la quasi-totalité aurait été classé sans suite.

Il doit être précisé que Monsieur BLANC COQUAND a été effectivement convoqué à comparaître devant le Tribunal Correctionnel de Grenoble en décembre dernier, pour des faits de PRISE ILLÉGAL D'INTÉRÊT D'UN ÉLU LOCAL DANS UNE AFFAIRE DONT IL A ASSURÉ L'ADMINISTRATION OU LA SURVEILLANCE.

La Parquet n'a donc pas classé sans suite et a décidé de poursuivre. Vous trouvez ci-dessous un extrait du jugement correctionnel contradictoire du Tribunal de Grande Instance de Grenoble du 13 décembre 2016.

« Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et contradictoirement à l'égard de BLANC-COQUAND Claude et la COMMUNE DE SAINTE AGNES, SUR L'ACTION PUBLIQUE :

Déclare BLANC-COQUAND Claude coupable des faits qui lui sont reprochés;

Pour les faits de PRISE ILLEGALE D'INTERETS PAR UN ELU PUBLIC DANS UNE AFFAIRE DONT IL ASSURE L'ADMINISTRATION commis courant octobre 2013 et jusqu'au 30 novembre 2013 à STE AGNES

Condamne BLANC-COQUAND Claude, Maurice au paiement d'une amende de trois milles euros (3000€) »

Le texte complet du jugement est disponible en mairie.

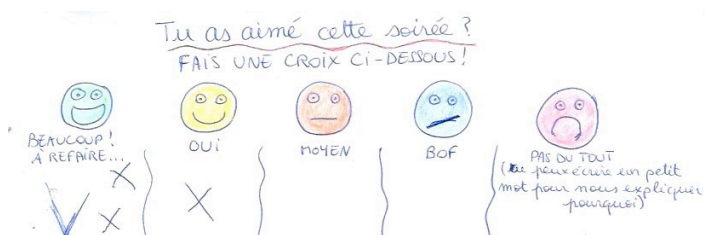
Famille Sejfulov

La famille, hébergée de janvier à mars 2016 dans la grande maison de la Perrière, a obtenu le statut de réfugié auprès de la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) en janvier 2017. Nous sommes heureux d'avoir contribué à leur intégration et souhaitons à Sejnir, Léna et leurs 4 enfants le meilleur pour la suite.



Soirée jeux avec le CMJ

Ils étaient quatre demi-douzaine (fois deux divisé par deux) dans la salle du Grand Joly, pour une soirée entre jeunes. Des jeux de groupe, de sociétés et des crêpes pour animer cette petite fête organisée par le Conseil Municipal des Jeunes. La soirée a commencé avec un fort niveau sonore et s'est terminée dans la bonne humeur générale. Les enfants ont pu laisser leur avis sur une feuille avant de repartir. Tous ont été très satisfaits. A refaire !



Repas des Anciens

Le dimanche 4 décembre, les anciens des communes de Sainte-Agnès et Saint-Mury-Monteymond ont été réunis pour un repas de fin d'année à l'initiative des deux municipalités. C'est la première fois que cette manifestation commune a lieu et chacun a pu apprécier ce moment festif et convivial. La salle des fêtes de Saint-Mury et les tables avaient été joliment décorées pour l'occasion, par les enfants des écoles. Merci à eux. Ce temps fort de lien social, a permis à nos anciens de se rassembler, d'échanger et de se remémorer de bons souvenirs.

Au cours de ce repas de fête, l'animation musicale a été assurée par le DJ local, Jean-Claude. Il a su avec son accordéon et son



clavier numérique mettre l'ambiance musicale. Certains n'ont pas oublié leurs pas de danse et ont pris du plaisir à se dégourdir les jambes. Les histoires racontées par Guy ont également été fort appréciées. Les anciens étaient ravis de ces moments d'échanges, d'amitié et de fraternité.

Ceux qui n'ont pu se déplacer se sont vu remettre un petit colis.

Un grand merci à tous ceux qui ont contribué au succès de ce temps fort de rassemblement dans les deux villages.

Des enfants de 13 à 17 ans ? Les centres de loisirs du Balcon sont pour eux !

Le projet conduit depuis un an par Le Grésivaudan, la CAF et les élus des communes de Revel, Saint-Jean-Le-Vieux, la Combe de Lancey, Saint Mury et Sainte Agnès a été finalisé le 15 février dernier.

Accueil de 30 à 80 enfants de 3 à 13 ans, voire 17ans

Cet accueil de loisirs fonctionnera pendant les vacances scolaires. Il sera ouvert sur différents sites - Revel, La Combe de Lancey, Saint Mury - en fonction de la période :

	Hiver		Printemps		Été		Automne	
	1 ^{ère} semaine	2 ^{ème} semaine	1 ^{ère} semaine	2 ^{ème} semaine	3 semaines de juillet	Dernière semaine d'août	1 ^{ère} semaine	2 ^{ème} semaine
La Combe de Lancey		X		X			X	
Saint Mury Monteymond								X
Revel	X		X		X	X	X	X

Le centre fonctionnera dès la 1^{ère} semaine de vacances de Pâques 2017.

Renseignements : Yann Vigier - service animation, 04 76 89 86 00 / 06 87 71 53 04 , yvigier@le-gresivaudan.fr

Où et comment s'inscrire ?

Auprès de Virginie Strano, vstrano@le-gresivaudan.fr

Pour de plus amples informations le site Le Grésivaudan

<http://www.le-gresivaudan.fr/> 100% Pratique / Enfance - jeunesse / Centres de loisirs / L'accueil de loisirs du Balcon de Belledonne - multi-sites

Projet de Parc Naturel : Les prochaines étapes

- L'Espace Belledonne attend la validation politique du projet de Parc naturel régional par la nouvelle Région.
- Si la Région valide le projet, la prochaine étape pour 2017 est le lancement d'un diagnostic territorial complet, qui est la première étape dans l'élaboration de son projet de territoire (la charte du futur parc).
- En parallèle, l'Espace Belledonne a installé des commissions de travail thématiques ouvertes à l'ensemble de ses partenaires pour informer de l'avancée de la démarche, travailler au soutien de projets et d'actions sur l'ensemble du territoire et offrir des espaces d'échanges et de débats à tous les acteurs publics et privés de Belledonne. Quelques commissions se sont réunies en 2016 pour avancer sur la connaissance du territoire, partager et échanger sur les projets et initiatives des différents secteurs de Belledonne et envisager des pistes de projets à développer. Ce travail se poursuivra en 2017. Les commissions thématiques sont ouvertes à toutes personnes intéressées par les travaux de l'Espace Belledonne.

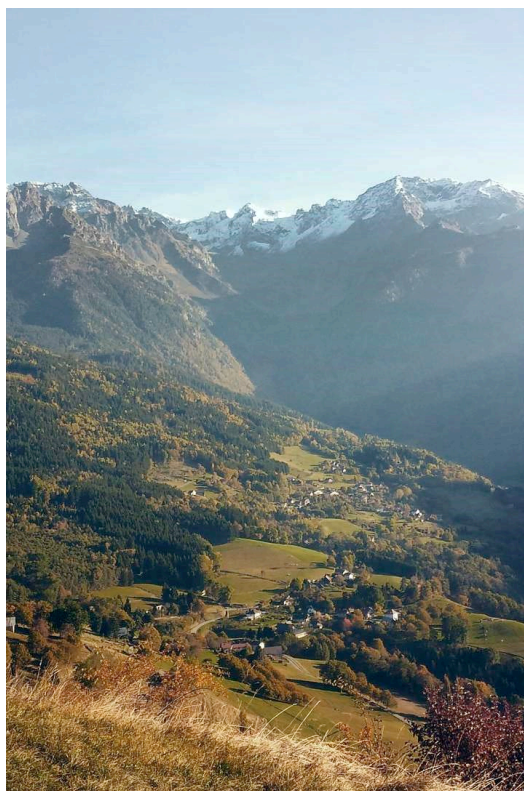


Un GR® sportif sur les hauteurs de Belledonne

→ Le GR®738

Après plusieurs années de travail en collaboration avec l'ensemble des acteurs de Belledonne, l'Espace Belledonne et la FFRandonnée Isère, en partenariat avec le comité de Savoie, ont réussi à mener le dossier d'homologation GR® de la traversée intégrale de la chaîne de Belledonne. Les Élus de l'Espace Belledonne ont repris le projet des « Sentiers des Bergers » initié en 2010 par la Fédération des Alpes de l'Isère. Il s'agit d'une traversée intégrale de la chaîne avec comme portes d'entrées Vizille ou Aiguebelle. Adaptée

aux randonneurs les plus sportifs, elle est proposée en



11 étapes, 130 km et plus de 10 000 m de dénivelés positifs. Son parcours grandiose vous fera vivre une fabuleuse immersion dans ce massif naturel, sauvage et surprenant, entre alpages, lacs et forêts. La randonnée vous fera sillonner par les refuges et gîtes d'alpages et vous amènera peut-être à la rencontre des éleveur(se)s et berger(e)s qui mettent en valeur les montagnes de Belledonne à travers la Saison des Alpes. Des rendez-vous tout au long de l'été pour découvrir les alpages !

D'autres circuits en itinérance répartis sur la chaîne seront restructurés et promus comme le GR® de Pays « Tour du Pays d'Allevard » avec son tracé en partie recalé sur celui du GR®738, pour cinq jours d'itinérance

entre crêtes et balcons. Plus court, le GR® du Pays du « Tour des lacs de 7 laux » vous fera découvrir les deux versants de la chaîne de Belledonne, du Rivier d'Allement à Prapoutel en deux ou trois jours. D'autres circuits sont à l'étude en Belledonne nord, Glandon et Belledonne sud.

Les baliseurs de la FFRandonnée s'attaqueront dès la fonte des neiges au balisage du GR®738.

L'autre étape importante sera la réalisation du topoguide, un support indispensable pour avoir toutes les informations pratiques pour organiser votre randonnée.

D'ici là, vous êtes invités à vous balader en ligne sur Internet :

www.lesentiersdesbergersenbelledonne.fr

www.hautetraverseebelledonne.com

Contacts : Suivi du balisage et de l'homologation du réseau : Germain Vanderneekhoote 04 38 70 06 69 isere@ffrandonnee.fr / Responsable du projet : Valérie Lucas 04 76 13 57 78 valerie.lucas@espacebelledonne.fr

Cérémonie pour les pompiers du Vorz

Remise des diplômes et décorations à la fête de la Sainte Barbe en présence du sénateur-maire Michel Savin, du conseiller départemental Bernard Michon et des maires Isabelle Curt de Saint-Mury et Alain Rimet de Sainte-Agnès, à la nouvelle caserne de Saint-Mury.



Des nouvelles de la bibliothèque

Nous vous rappelons que depuis le 1er janvier 2017, vous pouvez venir à la bibliothèque les mardis de 15h30 à 17h30 en plus des horaires habituels du mercredi et du samedi, et ce jusqu'à la fin du mois de mars.

La rentrée littéraire de janvier nous a apporté de belles pépites, qui se trouvent déjà sur nos tables nouveautés à la bibliothèque. Comme chaque année nous vous proposons les dix premiers romans sélectionnés pour le prix Alice décerné par les lecteurs des bibliothèques et des comités d'entreprises.

Pour le printemps qui vient, nous vous proposons de participer au projet de bassin regroupant six bibliothèques du Grésivaudan. Nous organisons tout d'abord un double atelier, comme un écho entre nos deux communes. Dans un premier temps, courant mars, les classes de CE et CM de l'école de Sainte Agnès écriront des poèmes à partir des clichés du Concours Photo du Grésivaudan 2016.



Ces poèmes seront ensuite le support d'un atelier de créations visuelles, gratuit, tout public, à partir de 6 ans. Il aura lieu le samedi 25 mars 2017, à la salle des fêtes de Saint Mury Monteymond, de 14h à 17h, encadré par Céline Barrère, journaliste illustratrice. Un goûter participatif sera partagé à l'issue de l'atelier. Les réservations sont ouvertes ! Si l'atelier d'art plastique vous intéresse, merci de vous inscrire auprès

de la mairie de Sainte-Agnès, au 04 76 71 48 85.

Le programme complet sera disponible début mars dans votre bibliothèque, ainsi que sur le site web des bibliothèques du Grésivaudan. L'ensemble de ces manifestations est soutenu par le Conseil départemental de l'Isère et la CCPG.

Et pour finir en beauté, nous aurons l'occasion de nous réunir le vendredi 19 mai à partir de 19h30 autour d'un apéritif et surtout d'une lecture par la compagnie Acour, à Saint-Mury Monteymond.

À bientôt dans nos murs ou avec des pinceaux en main !

L'équipe Bibliothèque



Écrivains en Grésivaudan à la bibliothèque

Les ados font leur théâtre,

Comme chaque année, et maintenant depuis 10 ans, le stage théâtre des ados s'est déroulé durant la première semaine des vacances de février. Il a accueilli 12 participants apprentis-comédiens venant des deux communes et d'ailleurs. Chose nouvelle cette année, et qui montre que la transmission du plaisir à jouer fonctionne à merveille : il était animé par deux anciens participants qui ont fait eux-mêmes leurs premiers pas dans ce stage et qui sont aujourd'hui devenus de jeunes adultes, passionnés par l'animation, le jeu théâtral et la mise en scène.

Télé Grenoble s'est invité le dernier jour, pour interviewer les comédiens, filmer les dernières répétitions et le spectacle du soir intitulé « Terminus », spectacle construit jour après jour à partir des improvisations des jeunes et de la mise en forme des deux animateurs.

Vous avez dit « Terminus » ? Évidemment non. On repart



pour une nouvelle aventure l'année prochaine.

Nous remercions la commune de St-Mury pour la mise à disposition de ses locaux ainsi que la CCG pour

avoir financé une part de ce stage et réduit ainsi le coût pour chaque participant.

L'équipe de la MJC

Retrouvez le reportage de TéléGrenoble sur le stage théâtre http://www.telegrenoble.net/replay/g-l-info_21/g-l-info-13-mars-2017_x5epfz.p.html



Transports

Tous vos déplacements dans le Grésivaudan

Vous souhaitez faire une demande, une suggestion ou une réclamation auprès du réseau TouGo ? Rendez-vous sur www.tougo.fr rubrique « Nous contacter », ou remplissez une fiche d'expression disponible sur le site.



La fibre : Isère Très Haut Débit

Le projet Très Haut Débit en Isère a été lancé officiellement le 9 décembre. Le travail amont d'organisation et de dimensionnement est terminé et le maître d'oeuvre a été retenu en début d'année. Retrouvez le site officiel sur www.iserethd.fr

L'objectif est d'amener Internet par la fibre à 99% de particuliers et entreprises de l'Isère. Des réseaux d'initiative privés sont déjà installés dans les grandes villes. L'Etat et le département apportent la fibre à l'ensemble du territoire de l'Isère pour un coût d'environ 500 Millions d'euros au total (Etat, département, Europe et ComCom pour 115 M€).

Ce projet porté par le département de l'Isère est prévu sur une durée de 8 ans.

Les travaux sur le réseau structurant ont commencé : il s'agit des axes principaux du réseau, sortes autoroutes de l'information avec des Nœuds de Raccordement Optiques, des bâtiment de 100 m² environs bourrés de technologies placés tous les 15 km environ (à coté du Collège Belledonne, à Crolles...).

A partir de ces nœuds, partiront des lignes jusqu'aux Points de Dessertes Locales aux cœurs des villages.



Une Délégation de Service Publique sera utilisée pour la desserte locale au-delà des Point de Desserte Local pour le raccordement et l'exploitation. C'est une émanation de SFR collectivité, Isère Fibre, qui prend en charge cette partie.

La fibre est amenée chez tout le monde. Les fourreaux et les lignes aériennes actuelles seront utilisées, il n'y aura pas de travaux de terrassement pour la desserte locale.

Si vous souhaitez avoir la fibre, les fournisseurs d'accès ouvrent la ligne (SFR, Orange, ...), pour un coût d'environ 100 € pour le particulier plus le coût de l'abonnement mensuel. Ce coût est normalisé sur la France et le prix du débit équivalent à l'ADSL ne devrait pas être plus cher sur la fibre.

Le projet fixe 2 phases : aujourd'hui à 2020 et 2021 à 2024.

- **Phase 1 jusqu'à 2020** : objectif 90% des entreprises connectées, **72% des particuliers par EPCI (ComCom) ou 50 % par village.**

- Phase 2 de 2021 à 2024 : tout le monde connecté (99%).

Sur Sainte-Agnès la phase 1 devrait démarrer en 2018, la règle étant que les moins bien lotis (les villages de montagnes) seraient traités en priorité.

En attendant l'offre Wifi Alsatis a été améliorée même si elle n'est toujours pas optimale : vous pouvez consulter Iserehd.net pour en savoir plus sur l'offre Wifi.

Campagne UNICEF



L'UNICEF a pour mission d'informer le public français sur les problèmes des enfants dans les pays en voie de développement. Une campagne d'information auprès du grand public aura lieu à Sainte-Agnès du 13 mars au 8 avril 2017. Une équipe ira à la rencontre des personnes à leur domicile entre 12h et 20h afin d'obtenir de nouvelles adhésions. Cette campagne n'implique pas de collecte d'argent.

Jeunes lycéens étrangers cherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, d'Italie, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Échanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous.

Renseignements : Laurence LATHOUD – Grenoble
04.76.51.33.84 llathoud@gmail.com

❁ La Taverne de l'écureuil

Venez découvrir ou redécouvrir la Taverne de l'Écureuil. Restauration maison. Boutique épicerie. Informations régulières sur notre site internet ou page Facebook !
Téléphone : 04 76 45 25 76
<http://www.latavernedelecureuil.fr>



Relief

Bulletin municipal de Sainte-Agnès.

Directeur de la publication : M. le Maire Alain Rimet.

Rédaction : toute l'équipe municipale, le CMJ, l'équipe bibliothèque, Jean Francoz, l'équipe de la MJC.

Photos : N. Moussy, F. Soulier, R. Lemoine

**Un article, une info, une photo
ou une participation au journal ?
Contactez la mairie !**